



Saison 2025-2026

PROCES-VERBAL COMMISSION SPORTIVE PV N° 97 CS/26

Réunion du	04 Mars 2026
Présidence :	M. DA SILVA Sérafin
Présents :	MM. VADOT B – BELORGEY B
Excusés :	MM. CHEVANNE T. – FAORO P. – NDIAYE S.

I- REPROGRAMMATIONS DES RENCONTRES SENIORS et JEUNES DU 28/02 ET 01/03/2026

Match 54575228 D4 B PERRIGNY LES DIJON 2 – VINGEANNE 2 est remis au 05/04/2026.

Match 54153598 D3 A CCOF – EF VILLAGES 3 est remis au 5/04/2026

Match 54580585 D4 C RUFFEY STE MARIE – DIJON DINAMO 2 est remis au 5/4/2026

Match 54580586 D4 C MERCEUIL – MANLAY 2 est remis au 5/04/2026

Match 54563259 D4 A ST EUPHRONE – PRECY est remis au 5/04/2026

Match 55139922 U18 D2 NIV ELITE ENT RUFFEY STE MARIE – IS SELONGEY 2 est remis au 14/05/2026

Match 55409813 U15 D3 A RUFFEY STE MARIE – ASFO 2 en attente résultat match de coupe

Match 55413231 U13 D2 A ENT MANLAY – MARSANNAY 2 est remis au 18/04/2026

Match 55413281 U13 D2 A POUILLY EN AUXOIS – CF TALANT est remis au 18/04/2026

Match 55413100 U13 D2 B DIJON ULFE – TART LE HAUT VARANGES est remis au 28/03/2026

Match 55413192 U13 D2 B RUFFEY STE MARIE – JEUNESSE MAHORAISE est remis au 28/03/2026

Match 55413193 U13 D2 B MPL FC – FAUVERNEY 2 est remis au 28/03/2026

Match 55415456 U13 D2 C GEVREY 2 – SOMBERNON GISSEY est remis au 28/03/2026

Pour les rencontres de la CCO U12 affichées sans date, les clubs devront trouver un accord avec leur adversaire afin de programmer ces matchs en semaine, et ce avant le 28/03/2026, date des quarts de finale.

- Match 55210984 Coupe U12 ST APOLLINAIRE – QUETIGNY
- Match 55210987 Coupe U12 TILLES FC - ASFO

Afin d'éviter toute perturbation du calendrier et compte tenu du fait que les 1/4 de finale de la CCO U12 se déroulent à la même date que la finale de la PHASE Départementale U13, aucun report ne sera accordé pour les quarts de finale. Les équipes devront donc impérativement jouer le 28/03/2026.

II - SENIORS

Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.

PLANNING DE JOURNÉE



En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

ORGANISATION RENCONTRE

Chaque club doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec Ainsi que le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise pour le dimanche 0h00.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents

Devront parvenir au secrétariat du district dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail

DECLARATION DE TOURNOI RAPPEL

Suite à un nombre important de tournois qui ne sont pas déclarés, nous rappelons aux clubs **l'obligation qui leur est faite de déclarer tout tournoi** auprès de l'instance compétente en envoyant un mail au secrétariat.

Le District autorisera ou non les tournois : ***Sous réserve d'obligation de disputer une rencontre de Championnat ou de Coupes fixées par la Commission Coupes et Championnats ou des journées organisées par la FFF (journée de rentrée du foot - JND ...)***

Les matchs amicaux ou les tournois entre équipes départementales doivent être autorisés par le District concerné.

Les clubs désirant organiser un tournoi à 11 ou de sixte, en salle ou en plein air, en nocturne ou en diurne, doivent en demander l'autorisation au district au moins 15 Jours avant la date du tournoi

Les événements non déclarés peuvent ne pas être couverts par les assurances, ce qui expose les organisateurs à des risques financiers en cas d'accidents ou d'incidents

Les tournois relayés sur les réseaux sociaux du District ou autres ne sont pas considérés comme déclarés auprès des instances.

2.1 CONTROLE FEUILLE DE MATCH

Match 54563362 D4 – A FCAB – 2 N.E.C du 01/03/2026

Pris connaissance des informations transmises par le secrétariat du District sur la situation de **M. ROGNON Jeremy (2543093103)**, Joueur du club de N.E.C susceptible d'avoir pris part à la rencontre susvisée alors qu'il se trouvait sous le coup d'une suspension, de 1 match de suspension suite à 3 avertissements.

Vu les dispositions des articles 141 Bis, 186, 187 et 226 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. qui prévoient que « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

–de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;



- d’inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d’un licencié suspendu, d’un joueur non licencié au sein du club, ou d’un joueur non licencié ;
- d’acquisition d’un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d’inscription sur la feuille de match d’un joueur venant de l’étranger et n’ayant pas fait l’objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;

D’infraction définie à l’article 207 des présents règlements. »,

La Commission,

OUVRE une procédure d’évocation,

INVITE le club de N.E.C à formuler ses observations quant à la participation et la qualification du joueur **M. ROGNON Jérémy (2543093103)**, avant le mercredi 12 mars 2026

Le joueur reste suspendu pour 1 matchs en SENIORS D4 à compter du 04/03/2026

2.1 RETOUR DOSSIER

Commission d’APPEL DE Ligue.

VAL DE NORGE FC.

La commission prend connaissance de la décision de la C° Régionale d’appel de ligue du 26/02/2026, donnant match à jouer pour les rencontres ci-dessous.

- Match 54060114 D2 B VNFC – CS AUXONNAIS
- Match 54070346 D3 VNFC 2 – NEC

La commission programme ces deux rencontres au Dimanche 5 Avril 2026

2.2 DELEGATIONS

Rapports de délégation – rencontres du 01/03/2026

De M. CHUDZIAK P : Rapport de Délégation. Prend note des informations.

De M. MIGUET G : Rapport de Délégation. Pris note.

DESIGNATION DELEGUES :

08/03/2026	D2	B	PERRIGNY LES DIJON	AUXONNE	THOMAS Vincent	WASSON Frédéric
08/03/2026	D3	A	ASFO	DIJON AS POUSSOT	HECHE Antony	CHUDZIAK Philippe
08/03/2026	D3	D	DIJON ULFE 2	GRESILLES	BOUBAKER Michel	MIGUET Gérald
08/03/2026	D3	B	ASDDOM	DIJON DINAMO	JACQUERON André	
08/03/2026	D3	D	JEUNESSE MAHORAISE	St JEAN LOSNE	DOBEK Ludovic	
14/03/2026	U18	Niv BAS	LONGVIC	QUETIGNY	MADI Ylan	WASSON Frédéric
15/03/2026	D3	A	AIGNAY BAGNEUX	ASFO	CHATILLON Florian	MIGUET Gérald



15/03/2026	D3	D	REMILLY	GRESILLES	MOUTARD Cyril	CHUDZIAK Philippe
15/03/2026	D1	A	PLOMBIERES	DIJON ULFE	KISSARI Houssine	DASILVA Seraf
15/03/2026	D2	A	CHENOVE	POULLY EN AUXOIS	THOMAS Vincent	

2.3 DOSSIER REGLEMENT FINANCIER LIGUE/CLUBS

DOSSIER TRANSMIS / COURRIEL

Retrait de point :

Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs de la LBFC en date du 19/02/2026. La Commission prend connaissance de la décision de la Commission et applique un retrait de

- 1 point au club de CHENOVE pour le week-end 21/02 et 22/02/2026
- 2 points au club AFRIQUE FD (D3-D) pour le week-end 21/02 et 22/02/2026
- 1 points au club de SEURRE (D3-C) pour le week-end 21 et 22/02/2026.

Commission Statuts, Règlements et Obligations des clubs de la LBFC en date du 26/02/2026. La Commission prend connaissance de la décision de la Commission et applique un retrait de

- 1 point au club de CHENOVE pour le week-end 28/02 et 01/03/2026
- 2 points au club AFRIQUE FD (D3-D) pour le week-end 28/02 et 01/03/2026

2.4 FORFAIT GENERAL

De ENT TILCHATEL/IS-SELONGEY 3

Amende 150 €.

S'agissant de la 12^{ème} journée, la CS annule tous les points depuis le début de saison.

Les clubs rencontrant cette équipe doivent la rayer de leur calendrier.

2.5 FORFAITS

Match 54070447 D3 B SC VITELLIEN – LONGVIC 3 du 15/02/2026

Forfait déclaré de SC VITELLIEN.

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à SC VITELLIEN (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à LONGVIC3.

Amende 60 € à SC VITELLIEN.

Match 54058257 D3 C SEURRE – MEURSAULT 2 du 01/03/26

Forfait déclaré de MEURSAULT 2.

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à MEURSAULT 2 (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à SEURRE.

Amende 60 € à MEURSAULT 2.

2.6 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 15,00 €.
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 20 €



La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclub dans les délais impartis.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

Toute demande exceptionnelle devra être faite par mail officielle avec l'accord écrit des clubs

Mentions obligatoires figurant sur la demande : N° de la rencontre – Championnat – Poule - équipes et date de la rencontre

Match le Dimanche -> DATE BUTOIR LUNDI MINUIT

Match le Samedi -> DATE BUTOIR DIMANCHE MINUIT.

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match 53507870 D3 B ST REMY 2 – POUILLY EN AUXOIS 2 du 19/14/26 se jouera le 22/03/26.

2.6 COURRIERS

De LBFC : Pris note.

De l'ASFO : Pris note.

III- JEUNES

3.1 FESTIVAL U13 PTICH

U13 GARCONS

Sont qualifiés à la phase départementale à la Phase Départementale qui se déroulera le 28 MARS 2026 à DFCO - ECO-PARC à ST APOLLINAIRE et représenteront une nation sur le thème de la Coupe du Monde 2026

ASPTT 1 - ASPTT 2 – GEVREY – UCCF – ASFO – ASFO 2 – ENT MANLAY – FAUVERNEY – TALANT 2 – MVF – MARSANNAY – CHEVIGNY ST SR –BEAUNE 2 – EF VILLAGES – DFCO – FONTAINE LES DIJON.



Festival Foot U13 Pitch - « Une compétition festive et éducative »
Phase départementale et régionale Garçons et Filles
Thème : COUPE DU MONDE FIFA 2026



REPRESENTER UN PAYS QUALIFIÉ

Chaque équipe qualifiée pour la phase régionale du Festival Foot U13 représente un Pays participant à **COUPE DU MONDE FIFA 2026**. Tous les acteurs du match ont un rôle à jouer, des enfants aux parents, en passant par l'éducateur :

- **L'équipe**

Prévoir des maillots ou confectionner des tee-shirts aux couleurs du Pays représenté

- **L'éducateur/l'éducatrice**

Possibilité de rajouter du maquillage ou des accessoires permettant d'illustrer le Pays (chapeau, vêtements associés ...)

- **Parents et accompagnateurs**

Acteurs des matchs des enfants (supporters de leur équipe !), ils doivent également s'inscrire dans le thème de cette journée. Quelques exemples : prévoir des porteurs de drapeaux, construire des banderoles, venir déguisés, accompagnement musical, chants...

- **La Ligue**

Peut valoriser la ou les délégations les plus originales et dynamiques.

Les animations annexes (habillage, village animation, stand du District/Ligue...) pourront être mises en place sur les thèmes de l'engagement citoyen.

TIRAGE DES CLUBS/NATIONS

<i>Équipe Qualifiées</i>	<i>Nations Représentées</i>
ASPTT DIJON 1	Suisse
ASPTT DIJON 2	Autriche
GEVREY 1	Mexique
UCCF 1	Canada
ASFO 1	Espagne
ASFO 2	Colombie
ENT MANLAY 2	Argentine
FAUVERNEY 1	Egypte
CF TALANT 1	Qatar
MARSANNAY 1	Brésil
CHEVIGNY ST SR 1	Pays-Bas



BEAUNE 2	France
EF VILLAGES	Croatie
DFCO	Portugal
FONTAINE LES D.	Uruguay
MVF	Allemagne

Tirage au sort des premiers matchs de la Phase Départementale Festival U13

Premiers Matchs			
CF Talant			AS Beaune 2
DFCO			UCCF
Fontaine lés Dijon			Ent. Manlay
EF Villages			Marsannay
ASPTT Dijon 1			ASPTT Dijon 2
ASFO 1			ASFO 2
Fauverney			Montbard Venarey
Gevrey - Chambertin			Chevigny St Sauveur

U13 FEMININES

Sont qualifiés à la phase départementale à la Phase Départementale qui se déroulera le 28 MARS 2026 à DFCO - ECO-PARC à ST APOLLINAIRE et représenteront une nation sur le thème de la Coupe du Monde 2026 :
 ASPTT DIJON - DFCO FEM – BEAUNE – USDC - ENT FAUVERNEY – ASFO - FONTAINE LES DIJON - LONGVIC
 MARSANNAY – USSE.

TIRAGE DES CLUBS/NATIONS

<i>Équipe Qualifiées</i>	<i>Nations Représentées</i>
ASPTT DIJON	Suisse
DFCO FEM	Portugal
BEAUNE	France
USDC	Australie
ENT FAUVERNEY	Egypte
ASFO	Espagne
FONTAINE LES D.	Uruguay
LONGVIC	Arabie Saoudite
MARSANNAY	Brésil
USSE	Angleterre



Tirage au sort des premiers matchs de la Phase Départementale Festival U13

Premiers Matchs			
Marsannay F			Ent Fauverney - Neuilly F
DFCO F			ASFO F
ASPTT Dijon F			USCD F
USSE F			ALC Longvic F
Fontaine lés Dijon F			AS Beaune F

3.2 PLATEAUX FUTSAL U13 - U15 ET U18

Plateau U13 du 1/03/2026

Forfait Non déclaré : IS SELONGEY

Plateau U15 du 1/03/2026

Forfait Non déclaré : GRESILLES FC

3.2 CHANGEMENTS DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement De la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G – U12 G ->20 €

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

- 55416935 U15 D1 A CHEVIGNY ST SR – AIFC du 30-05-26 se jouera le 25/04/2026 à 16h00.
- 55412792 U13 D1 UCCF – MVF du 07/03/26 se jouera le 23/05/2026.
- 55140267 U18 D3 ELITE CHAMPDOTRE-TALANT du 23/05/26 se jouera le 16/05/2026.
- 55416923 U15 D1 A MARSANNAY – IS/SELONGEY du 18/04/26 se jouera le 16/05/2026.
- 55210981 CCO U12 DAIX – DIJON ASPTT du 28/02/2026 se jouera 25/03/2026



3.3 FORFAITS

Match 55412889 U15 D3 DIJON ULFE – ENT FCAB du 28/02/2026

Forfait déclaré de ENT FCAB/ESVO.

En conséquence, la Commission Sportive donne match perdu à ENT FCAB/ESVO (0 - 3 ; -1pt) pour en porter le bénéfice à DIJON ULFE 2.

Amende 60 € à ENT FCAB/ESVO.

Match 55500499 CCO U18 AUXONNE- CHENOVE du 22/02/2026

Forfait déclaré d'AUXONNE.

Amende 60 €.

La Commission sportive dit le club de CHENOVE qualifié pour le prochain tour

3.4 TOURNOIS

MONTBARD VENAREY FOOTBALL :

U7 – U9 et U11 -> Samedi 30 MAI 2026.

CESSEY/TILLE :

U7 et U13 le 06/06/26.

U9 et U11 le 07/06/2026.

ASFO :

U11 le 01/05/26

U9 le 02/05/26

U13 le 03/05/26

FC NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY – Challenge Paul Léveillé

U7 – U9 et U11 -> samedi 18 Avril 2026

U13 -> dimanche 19 Avril 2026

CESSEY/TILLE :

U7 et U13 le 06/06/26.

U9 et U11 le 07/06/2026.

La Commission Sportive n'autorise ces tournois que si aucune journée de championnat ou de coupe n'est programmée aux dates concernées.

Elle se réserve le droit de refuser systématiquement toute demande si une ou plusieurs rencontres officielles figurent au calendrier le jour du tournoi.

IV-FEMININES

SENIORS

4.1 REPROGRAMMATION MATCHS

Match 54770316 CRITERIUM FOOT A 8 FEM FCAB – ENT DAIX-GEVREY du 2/03/2026 remis au 13/04/2026



4.2 DECLARATION D'ENTENTE

CRITERIUM A 8 FEM

DAIX – GEVREY – entente sous le nom de ENT DAIX/GEVREY – Sous les couleurs de et le terrain de DAIX

4.3 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 5 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

- 54770059 CRIT FEM à 8 POUILLY EN AUXOIS – EF VILLAGES du 20/04/2026 se jouera le 27/04/2026
- 54770068 CRIT FEM A 8 POUILLY EN AUXOIS – AS POUSSOT du 01/06/2026 se jouera le 08/06/2026

La commission prend connaissance des demandes d'inversion pour les rencontres suivantes :

- 54770296 CRIT FEM à 8 BRAZEY - POUILLY EN AUXOIS du 09/03/2026 se jouera à POUILLY EN AUXOIS
- 54770336 CRIT FEM à 8 POUILLY EN AUXOIS – BRAZEY du 04/05/2026 se jouera sur le terrain de BRAZEY

JEUNES

4.5 FORFAIT

Match 55500550 CCO U18 FEM ST MARCEL – ENT ESBS du 7/03/2026

Forfait déclaré de ENT ESBS

Amende 50 € à ENT ESBS

La Commission sportive dit le club de ST MARCEL qualifié pour le prochain tour

Match 55500547 CCO U18 FEM ARBOIS TRIANGLE D'OR – GUEUGNON du 7/03/2026

Forfait déclaré de ARBOIS TRIANGLE D'OR

Amende 50 € à ARBOIS TRIANGLE D'OR



La Commission sportive dit le club de GUEUGNON qualifié pour le prochain tour

4.6 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle Électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de moins de 5 jours avant le match U18 F et 3 jours U15 F - U13 F ->20 €

La commission prend connaissance des demandes de changement de dates des clubs écrits pour les rencontres suivantes :

Match 55413518 U18 F LOUHANS CUISEAUX – ALC LONGVIC du 28/02/26 se jouera le 28/03/26.

4.6 COURRIER

De ARBOIS TRIANGLE D'OR concernant la coupe U18 FEM. Pris note.

V- FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours

Disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).



En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non-envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La Commission Sportive rappelle que la Feuille de Match Informatisée (FMI) est obligatoire pour toutes les compétitions.

Afin d'éviter toute difficulté cette saison, il est demandé à chaque club de :

- Vérifier que tous les dirigeants et/ou éducateurs disposent bien d'un profil FMI actif,
- S'assurer qu'ils sont correctement rattachés à leur équipe dans l'outil de gestion.

En cas de problème technique empêchant la saisie de la FMI, les dispositions suivantes doivent être respectées :

1. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
2. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.
3. Joindre à la feuille de match papier un constat d'échec,
4. Ajouter une capture d'écran du message d'erreur rencontré.

<u>28/02/2026</u>	U18 D2 / Printemps / Niveau Elite Aiserey Izeure Fc 21 - Gresilles F.C 21	
01/03/2026	Seniors D2 / Unique / Poule A Chenove – Ent AIFC/ESTV	Amende pour retard de transmission (non reçue au 04/03/2026 – Amende 30 €
<u>01/03/2026</u>	Seniors D3 / Unique / Poule C Nolay 1 - U.S. Savigny 1	
<u>01/03/2026</u>	Seniors D4 / Unique / Poule C Fontaine D'Ouche As 2 - Echenon 2	
<u>01/03/2026</u>	U18 D1 Elite / Printemps / Poule A Cheminots Dijon Us 21 - Gevrey 21	

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Bernard VADOT
Secrétaire de séance

M. DA SILVA S.
Président de Séance

